

ENVIRONNEMENT

Quartier Parisien

Création d'un réservoir pour la réutilisation des eaux de toitures

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville a engagé dès 1999 une réflexion sur le devenir des parcelles en friches situées dans le secteur de la rue Carnot, du Quartier Parisien et de l'avenue de Verdun, dans la perspective de désenclaver le quartier et de résorber l'habitat insalubre tout en valorisant les friches industrielles.

Une programmation d'ensemble a été étudiée, portant notamment sur la construction de 171 logements, sur les terrains entre la rue Carnot et la placette située à l'extrémité de la rue du Quartier Parisien.

Le programme des équipements publics prévoit :

→ la réalisation en zone 30 d'une voie nouvelle de desserte du Quartier Parisien entre la placette située à l'extrémité de la rue du Quartier Parisien et la rue Carnot,

→ le réaménagement des voiries adjacentes (surface de la placette de la crèche située à l'extrémité de la rue du Quartier Parisien, impasse Henri Martin, trottoir rue Carnot côté habitations),

→ la requalification de la rue du Quartier Parisien en zone 30 et la sécurisation du débouché de la rue du Quartier Parisien sur l'avenue de Verdun (RN 305).

Dans une logique de développement durable et pour pallier les problèmes d'imperméabilisation des sols participant aux inondations, il est proposé une gestion raisonnée des eaux de pluie en provenance des eaux de toiture des constructions, pour l'arrosage du Square des Acacias et le nettoyage de la voirie par remplissage des laveuses.

Les constructeurs s'engagent à collecter les eaux pluviales en toiture de leurs bâtiments et à les mutualiser avec la Ville. Les eaux pluviales seront stockées dans un bassin sous voirie de 90m³ avec surverse, permettant ainsi l'amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement, par réduction des débits de pointe qui lui sont transférés.

Cette opération de réutilisation des eaux de toitures des logements liée au réaménagement des espaces publics du Quartier Parisien démarrera en mai 2008. Elle entre totalement dans les critères éligibles de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, dans le cadre de son 9ème programme (2007-2012), approuvé le 30 novembre 2006.

Ce programme s'inscrit dans le cadre des directives communautaires (notamment directive cadre sur l'eau et directive sur les eaux résiduaires urbaines), de la nouvelle Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) et de plusieurs plans d'actions nationaux (plan santé/environnement, plan de gestion de la rareté de l'eau, plan de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses).

Le montant des travaux s'élève à 84 140 € HT.

Afin de mener à bien cette opération, je vous propose donc de solliciter toutes subventions, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, pour la réalisation d'un réservoir pour la réutilisation des eaux de toitures.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

ENVIRONNEMENT

Quartier Parisien

Création d'un réservoir pour la réutilisation des eaux de toitures

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

vu la décision de la Ville de réaliser un réservoir pour la réutilisation des eaux de toitures,

considérant qu'il convient, pour la réalisation de ce projet, de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention à hauteur de 35 à 45% du montant HT des travaux concernant la réalisation d'un réservoir pour la réutilisation des eaux de toiture.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 OCTOBRE 2007